

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 28 novembre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 19 novembre 2018

2018 DEVE 162 Information et consultation du Conseil de Paris sur la procédure d'adoption de du Règlement des Parcs et Jardins.

Mme Pénélope KOMITES, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 30 octobre 2018, par lequel Madame la Maire de Paris informe le Conseil de Paris sur le Règlement des Parcs et Jardins ;

Vu l'avis du Conseil du 1^{er} arrondissement de Paris, en date du 30 octobre 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 2^e arrondissement de Paris, en date du 5 novembre 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 3^e arrondissement de Paris, en date du 29 octobre 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 4^e arrondissement de Paris, en date du 5 novembre 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 5^e arrondissement de Paris, en date du 5 novembre 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 6^e arrondissement de Paris, en date du 29 octobre 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 7^e arrondissement de Paris, en date du 22 octobre 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 8^e arrondissement de Paris, en date du 5 novembre 2018 ;
Vu l'avis du Conseil du 9^e arrondissement de Paris, en date du 5 novembre 2018 ;
Vu l'avis du Conseil du 10^e arrondissement de Paris, en date du 31 octobre 2018 ;
Vu l'avis du Conseil du 11^e arrondissement de Paris, en date du 29 octobre 2018 ;
Vu l'avis du Conseil du 12^e arrondissement de Paris, en date du 8 novembre 2018 ;
Vu l'avis du Conseil du 13^e arrondissement de Paris, en date du 29 octobre 2018 ;
Vu l'avis du Conseil du 14^e arrondissement de Paris, en date du 6 novembre 2018 ;
Vu l'avis du Conseil du 15^e arrondissement de Paris, en date du 29 octobre 2018 ;
Vu l'avis du Conseil du 16^e arrondissement de Paris, en date du 9 novembre 2018 ;
Vu l'avis du Conseil du 17^e arrondissement de Paris, en date du 30 octobre 2018 ;
Vu l'avis du Conseil du 18^e arrondissement de Paris, en date du 5 novembre 2018 ;
Vu l'avis du Conseil du 19^e arrondissement de Paris, en date du 25 octobre 2018 ;
Vu l'avis du Conseil du 20^e arrondissement de Paris, en date du 6 novembre 2018 ;

Sur le rapport présenté par Madame Pénélope KOMITES au nom de la 3^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Le Conseil de Paris a été informé des termes du règlement général des parcs et jardins appartenant à la Ville de Paris qui sera signé par la Maire de Paris.

Article 2 : Le Conseil de Paris a également pris connaissance de la charte de bon usage des espaces verts et Bois à Paris ainsi que des Règles techniques environnementales et de propreté fixant les conditions d'occupation des manifestations et autres utilisations exceptionnelles autorisées dans les jardins et bois appartenant à la Ville de Paris, document annexé au règlement et qui sera joint aux autorisations d'occupation temporaire délivrées.

Article 3 : Mme la Maire de Paris pourra organiser une consultation visant à adapter le règlement général au niveau local pour les équipements de proximité dans le respect de l'article L. 2511-21 du Code général des collectivités territoriales.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO